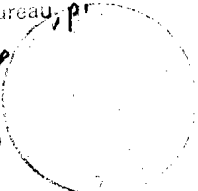


ANNEXE N° 2 SECTEURS AFFECTES PAR LE BRUIT

Commune de LUMIGNY NESLES ORMEAUX	Délimitation du tronçon						
	Nom de l'infrastructure	PR Début	Abscisse Début	PR Fin	Abscisse Fin	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (m)
Nationale 4	27	+ 600	28	+ 100	2	250	
Nationale 4	30	+ 1 040	31	+ 720	2	250	
Départementale 231	28	+ 600	32	+ 280	3	100	

POUR LE PRÉFET
 Pour le Préfet en son délégué
 L'Attaché, Chef de Bureau,


 N. LECLERCO

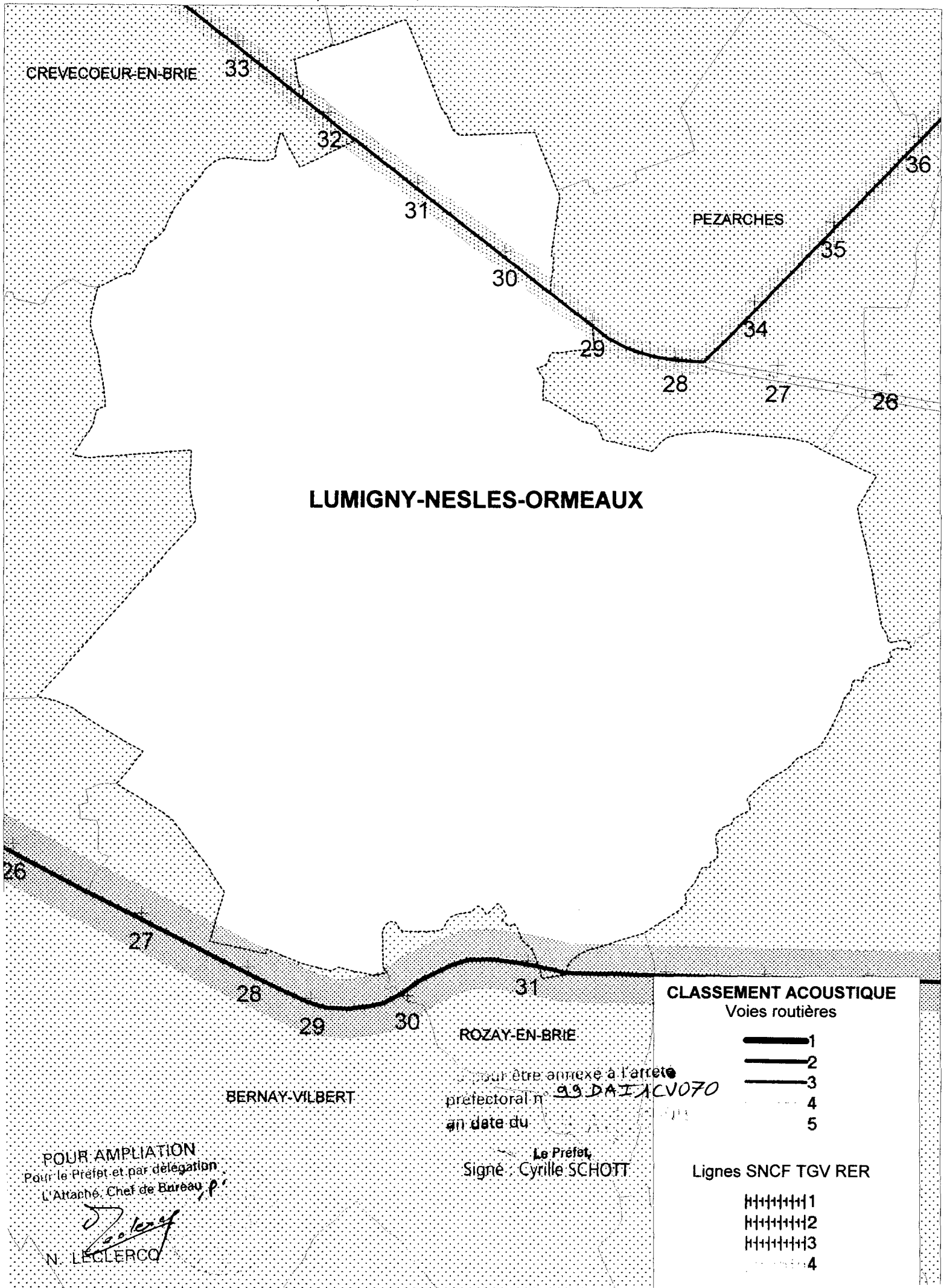


Vu pour être annexé à l'arrêté
 préfectoral n° 99DAIACV070
 en date du 19 AVR. 1999

Le Préfet,

Signé : Cyrille SCHOTT

ANNEXE 3 : PLAN



LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX

CREVECOEUR-EN-BRIE 33

PEZARCHES

ROZAY-EN-BRIE

BERNAY-VILBERT

POUR AMPLIATION
 Pour le Prefet et par délégation
 L'Attaché, Chef de Bureau, p.

N. LECLERCO

pour être annexé à l'arrêté
 préfectoral n° 99 DAJ ACV070
 en date du 10/11/99

Le Prefet,
 Signé : Cyrille SCHOTT

CLASSEMENT ACOUSTIQUE

Voies routières

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5

Lignes SNCF TGV RER

- 1
- 2
- 3
- 4